

HABILITATION

Objet : Habilitation à exercer leur mission dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de Reims-centre.

- Vu l'arrêté du Ministre de la Culture en date du 28 mai 2020, portant classement du site patrimonial remarquable de Reims, paru au Journal Officiel du 7 juin 2020,
- Le fait que l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable du centre-ville de Reims est confiée par la communauté urbaine du Grand Reims à l'Atelier d'Architecture Philippe Prost, architecte mandataire,
- Le fait que conformément à l'article R.313-33 du Code de l'urbanisme, il appartient au Maire d'habiliter spécialement, par arrêté, sur proposition du Préfet, les hommes de l'art à visiter les immeubles dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ;

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), l'Atelier d'Architecture Philippe PROST, architecte mandataire a été missionné par la ville de Reims pour effectuer un inventaire architectural d'immeubles et de groupes d'immeubles du Site Patrimonial Remarquable (SPR centre-ville).

Les personnes suivantes, seront amenées, pour mener ces études à pénétrer dans les parties communes d'immeubles, cours et jardins, afin d'apprécier la qualité du patrimoine bâti ou non bâti existant :

Pour l'agence PROST, mandataire du marché d'étude pour l'élaboration du PVAP :

- M Philippe PROST, architecte-urbaniste, architecte du patrimoine, inscrit à l'ordre des architectes, Atelier d'Architecture Philippe PROST, mandataire du groupement désigné pour les études en vue de l'élaboration du PVAP de Reims-centre,
- Mme Julie CHARRIER, architecte du patrimoine, Atelier d'architecture Philippe PROST,
- M Jean-Pierre SERNA, urbaniste-sociologue, Atelier d'architecture Philippe PROST,

Les hommes de l'art pourront être accompagnés par un représentant des deux sociétés cotraitantes du mandataire :

- BET NDS (paysagiste)
 - o M Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ, directeur,

- o M Bertrand COQUIN, paysagiste,
- BET LICHEN (écologie),
 - o M Robin CHALOT, écologue-urbaniste,
- cabinet JURISPUBLICA (juridique),
 - o M Antonin LE CORNO, directeur,

Pour l'UDAP :

- M Arnaud Deschamps, ABF du département de la Marne,
- M Jérôme WEYRATHER, Ingénieur des services culturels et des bâtiments de France

Pour la ville de REIMS et la communauté urbaine du Grand Reims :

- M Denis CHRUPEK, architecte référent pour la Direction de la Culture et du Patrimoine,
- Mme Léa PONCELET, assistante SPR/PVAP,
- M Johan TOTAIN, chef de projet foncier, urbanisme et aménagement pour la DUPAA,
- Mme Murielle DOCKWILLER, instructrice ADS pour la DUPAA

Pour l'AUDRR :

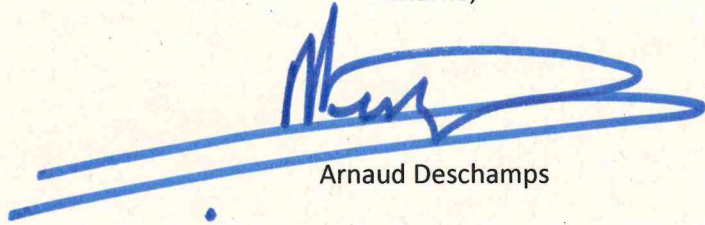
- Mme Sarah HINNRASKY, architecte-urbaniste,

Pour la Région Grand Est :

- Mme Théodora JARRASSET-RAQUILLET, chargée de recherche Inventaire pour la Direction de la Culture et du Patrimoine et de la Mémoire,
- M Patrice THOMAS, photographe pour la Direction de la Culture et du Patrimoine et de la Mémoire,

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil afin de faciliter leurs travaux et de participer ainsi à la valorisation du patrimoine de Reims.

L'architecte des Bâtiments de France,
Chef de l'Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine de la
Marne,


Arnaud Deschamps

Le 24/08/2022